



Genève, le 20 mai 2019  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)**

### **Les élèves et apprenti-e-s de l'enseignement secondaire II s'expriment sur la révision fiscale et le renforcement de la loi sur les armes**

**Grâce à une collaboration entre la chancellerie d'Etat et le DIP, plus de 3600 élèves de l'enseignement secondaire II se sont prononcés sur les deux objets fédéraux du scrutin de ce dimanche 19 mai. Tout comme le corps électoral genevois, les élèves participants (16-17 ans) ont accepté la réforme fiscale RFFA et le renforcement de la loi sur les armes. Les résultats de leur vote "en blanc" sont proches de ceux de la population genevoise.**

La chancellerie d'Etat a publié hier les résultats du vote en blanc organisé entre le 29 avril et le 17 mai dans les établissements de l'enseignement secondaire II (ESII). Grâce à une expérience pilote menée conjointement avec le DIP, les élèves de deuxième année ont participé à un vote électronique, après avoir étudié en classe les enjeux liés aux deux scrutins fédéraux. Au final, 3618 élèves et apprenti-e-s ont enregistré leur vote.

Avec 53,1% de oui en faveur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), les élèves/apprenti-e-s acceptent cet objet. Le taux d'acceptation est cependant moindre que celui de leurs aînés (62,3% de oui parmi la population électorale genevoise).

Concernant la révision partielle de la loi sur les armes, les élèves et apprenti-e-s de l'ESII l'acceptent avec 64,3% de oui. C'est également une acceptation dans une proportion moindre que leurs aînés (72,8%).

Par ailleurs, les deux objets ont connu un certain nombre de votes blancs: 7,6% pour la réforme fiscale, 4,3% pour la loi sur les armes.

Le DIP se réjouit de constater que la participation des élèves a bien fonctionné. Pour le département, plus que les résultats, c'est le processus de sensibilisation qui est important. Il répond ainsi à l'objectif défini dans la loi sur l'instruction publique (LIP), à savoir encourager et promouvoir la participation citoyenne des jeunes.

Cette opération a pu être possible grâce à l'engagement des enseignant-e-s qui ont permis aux élèves et apprenti-e-s de vivre une première expérience de vote. Le [reportage](#) de l'émission "Couleurs locales" (RTS) du lundi 13 mai donne un aperçu du déroulement de l'opération dans un établissement. Il est essentiel de développer à l'école le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement des enfants et des jeunes.

Les enseignants et les directions d'établissement de l'ESII seront consultés prochainement par le biais d'un sondage afin de pouvoir établir un bilan qualitatif de l'action. Il en sera tenu compte lors de la reconduction de l'opération en 2019-2020.

Par ailleurs, Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, se réjouit que, lors de la session du 14 mai, le Grand Conseil a donné un signal fort en faveur de la participation des jeunes à la vie citoyenne en instituant le Conseil de la jeunesse.

*Pour toute information complémentaire: M. Bastien Ischer, chargé de mission, DIP, T. 022 546 59 14.*